

CONCOURS D'ENTREE EN 1<sup>RE</sup> ANNEE, SESSION 2018

Vendredi 16 février 2018

Epreuve d'admissibilité

Epreuve de création réalisée à domicile visant à apprécier le potentiel de réflexion et de création des candidats.

Sujet:

Mode d'emploi

Un mode d'emploi est un document expliquant le fonctionnement d'un objet, d'un service... En général, il est fourni gracieusement avec le bien ou le service dont il est l'objet.

Subject:

User guide

A user guide, also commonly known as a manual is a document intended to explain how an object, service... works. Most of the time, the user guide is given for free with the object or service.

Dossier attendu

Les candidats doivent traiter le sujet avec la ou les techniques de leur choix, aussi bien en deux dimensions qu'en volume (restitution uniquement photographique pour les volumes).

Le dossier complet doit comporter exactement 6 planches d'une épaisseur de 1cm maximum pour chaque planche, recto seul (photos, impressions, dessins, collages...), numérotées au dos EC1, EC2, EC3, EC4, EC5 et EC6, sans excéder le format A3 (29.7 X 42 cm).

Les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat doivent impérativement figurer sur chaque planche de l'épreuve.

Aucun élément sous forme de données numériques ne peut être accepté.

Les candidats doivent joindre au dossier un descriptif du projet d'une demi-page maximum, non manuscrite, expliquant le choix et le traitement du sujet, ainsi qu'une lettre de motivation pour l'EnsAD (une demi-page maximum).

La possibilité de rédiger ces documents en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

Le candidat s'engage à ce que les planches produites soient le résultat de son travail personnel.

### Critères d'évaluation

Le candidat est évalué sur la qualité et la pertinence de son dossier, selon les critères suivants :

- réflexion et conception,
- imagination et originalité,
- adéquation du choix des moyens d'expression,
- qualité de la présentation.

### Rendu de l'épreuve

Le dossier demandé pour cette épreuve doit être envoyé ou remis sur place sous pli cacheté portant la mention « Épreuve de création réalisée à domicile ».

Le numéro d'inscription du candidat doit être reporté sur ce pli ainsi que sur tous les documents de l'épreuve.

Aucune information complémentaire sur cette épreuve ne sera donnée par téléphone ou par courriel.

Pour rappel, le dossier de candidature pour l'admissibilité comprend l'épreuve de création réalisée à domicile, à laquelle s'ajoute une deuxième enveloppe contenant le dossier de travaux personnels (voir le règlement du Concours sur [www.ensad.fr](http://www.ensad.fr)). Ces deux dossiers doivent être facilement consultables et regroupés ensuite dans une troisième enveloppe. Cette enveloppe peut être :

- soit expédiée à l'École par courrier simple ou par colissimo en livraison sans signature Pôle concours - 31 rue d'Ulm 75240 Paris Cedex 05 - avec la mention très visible au recto « Concours 1<sup>re</sup> année » et au verso les nom, prénom, numéro d'inscription et adresse du candidat, le 20 février 2018 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi

- soit déposée auprès du personnel de l'École, dans la Rotonde, exclusivement le 20 février 2018 de 13h00 à 19h00.

Le numéro d'inscription du candidat doit être reporté sur tous les documents envoyés ou remis.



Marc Partouche

Directeur de  
l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs